L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX—No. 73 rue du Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 4 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

JEAN DAGOURY.

SCENES DU PAYS BAS NORMAND.

PAR CHARLES CANIVET.

XIII

La noce fut loin d'être gaie. Un seul rayonnait d'aise parmi les assistants : c'était Jean Dagoury. Quant au père, il demeurait sombre ; ce mariage, à ses yeux, n'était point une affaire.

Tonnette revêtue de ses plus beaux atours, n'en avait pas moins le deuil dans le cœur. Seule, la fermière avait été pour elle pleine d'affectueuses prévenances, et malgré la joie qu'elle avait à se dire que, maintenant Tonnette allait être réellement sa fille, elle n'en était pas moins préoccupée, car elle connaissait Jean mieux que personne, et le bonheur futur de sa nièce lui paraissait bien aléatoire.

Lézolle aussi se trouvait là, dans une toilette pompeuse, fière d'attirer vers elle tous les regards, et sans doute elle se disait :

—Voilà une pauvre fille dont je fais le bonheur sans qu'elle s'en doute.

Et de temps en temps elle quittait sa place pour se rapprocher de son amie, lui rajuster dans sa toilette quelque chose qui n'allait pas à son idée.

Quand la noce arriva à l'église, une foule de curieux encombrait le portail, et chacun s'étonnait de voir que Tonnette, au lieu de marcher la tête haute, s'avançait les yeux baissés et paraissait toute préoccupée même triste de ce grand bonheur.

On ne savait pas combien elle avait lutté, la pauvre fille ! Mais le souvenir était plus fort qu'elle, et dans le cœur de l'église, agenouillée auprès de Dagoury, au pied du maître-autel, sous son voile blanc de mariée qui la faisait paraître plus pâle encore, immobile qu'elle était, elle avait l'air d'une statue de marbre. Sa pensée voyageait à des lieues de là, dans une ville qu'elle ne connaissait pas, mais où il était, lui, et quand elle se disait qu'elle ne le reverrait jamais, que tout était fini et que songer à cela seulement était un crime, sa poitrine se soulevait, elle ne voyait plus rien de ce qui l'entourait ; la voix indifférente des chantres n'arrivait à ses oreilles que comme un bruit vague ; elle était prise d'envie de fuir loin de l'église, n'importe où, du côté de la rivière peut-être, et quand le prêtre lui adressa la question définitive qui dressait entre elle et le passé un irrévocable rempart, elle le regarda tout étonnée, et lorsqu'il eut répété la demande, l'affirmation sortit de ses lèvres machinalement, sans qu'elle en fût responsable.

Dagoury, plein d'émotion aussi, mais d'une émotion toute autre, ne pouvait point cette sombre préoccupation chez Tonnette, où, s'il s'en rendait compte, il n'en devinait pas l'origine ; et lorsque, la messe finie, on reprit le chemin de la mairie où le marchand adieux sous les arbres et ne perdait pas de vue Tonnette qui, donnant le bras à son oncle Dagoury, devenu, malgré lui, son beau-père, lui apparaissait comme un trésor que nul ne devait lui disputer maintenant.

Ainsi, dans cette réunion que l'on eût dû croire en fête, peu de joie, tout au plus la satisfaction anticipée d'une passion bientôt assouvie ; en revanche, beaucoup de tristesse, de soucis, même de rancunes, car le vieux fermier, au fond du cœur, ne pardonnait pas.

Sous une grande tente oblongue, établie dans le jardin, la table était dressée et servie avec une effrayante abondance ; et parmi tous les paysans qui se trouvaient là, quand l'heure fut venue où la raison se trouve noyée dans le vin, il y en eut plus d'un qui, excité par quelque voisine, regardait Tonnette d'une manière effrontée, et tout bas d'abord, puis plus haut, on se disait l'un à l'autre : pauvre Dagoury.

Ce jour-là on n'aperçut point Mesnilgrand, mais on ne manqua pas de remarquer que les trois roues du moulin restèrent immobiles.

Le meunier, comme Tonnette, était frappé au cœur, et, comme elle, il portait le deuil de ses espérances.

Six moisses étaient écoulés déjà depuis le mariage, et si, aux yeux des étrangers, rien n'était changé à la Boulotière, il n'en était pas ainsi pour qui pénétrait dans la ferme.

L'inimitié, sourde d'abord, entre le père et la fille s'était peu à peu accusée, et quand venait le moment du repas, il était rare que les malheureuses femmes n'assistassent pas à des scènes d'autant plus déplorables qu'elles se passaient à l'heure où tout le personnel de la ferme se trouvait à table.

Pendant les deux premiers mois qui avaient suivi le mariage, Jean s'était trouvé tout autre ; mais le désir une fois assouvi, l'avarice, l'envie de posséder n'avait point tardé à reprendre le dessus et de plus, comme il n'était pas sans entendre que l'on répétait à dessein autour de lui sur Tonnette et sa liaison avec Mr Paul, il fut pris d'une jalousie rétrospective qui se traduisait tous les jours par des injures à mots couverts, puis, à la longue, par de mauvais traitements.

Un soir il y eut une scène vraiment effrayante dont le contre-coup rejaillit sur Tonnette.

Pendant le souper, Jean avait levé la main sur son père ; et c'était elle qui avait retenu le bras. Depuis longtemps déjà leurs cœurs couvaient. Il y avait longues années que Jean cherchait à persuader à son père qu'il lui seul devait incomber la direction de la ferme et son exploitation ; c'est-à-dire qu'il eût aimé à palper le revenu ; mais les paysans, comme les vieux marins qui ne peuvent se passer de la mer, veulent mourir à la tâche, et maître Dagoury septuagénaire, mais encore vert et solide, ne paraissait pas le moins du monde disposé à abandonner ses droits ni ses prérogatives.

A ses yeux, comme la terre qu'il cultivait, son fils était sa chose, comme sa femme et tous ses domestiques, comme ses bœufs, ses porcs et ses moutons ; il n'y avait que lui n'avait le droit d'élever la voix dans la maison.

Il en résultait des choses quotidiennes, qui donnaient lieu à de lamentables querelles entre le père, qui voulait tout garder, et le fils, qui aurait voulu tout avoir, et l'orage, des longtemps menaçant, ne devait point tarder à éclater avec violence, quelqu'un cherchant à faire entendre à celui-là qu'il était temps, pour lui, de s'effacer et de laisser la place tout à fait libre.

Ainsi, de jour en jour, les malentendus croissaient.

Ah ! la belle combinaison qu'avait inventée la Lucille Florival pour le bonheur de son amie !

Pour Mesnilgrand, on ne le voyait plus : au marché seulement, de loin en loin, comme à l'église, le dimanche. Lui-même cherchait à éviter toute rencontre, mais sans affection, de façon à ne pas laisser croire que la déception chez lui avait fait place à l'inimitié. Seul, maître Dagoury se rendait au moulin, de temps en temps, et s'y attardait même quelquefois, fuyant ainsi lui-même devant son fils.

Celui-ci, devenu de plus en plus sombre, n'élevait la voix que pour injurier son père, sa mère et sa femme ; et la maison, la dis si hospitalière, maintenant fermée à tous, n'était plus qu'un enfer intolérable.

XIV.

Un soir de septembre, on se trouvait à la Boulottière dans la plus grande inquiétude.

Ils étaient partis tous deux pour la chasse, dès la première lueur de l'aube, le père et le fils, et Jean seul était de retour depuis deux heures. Déjà la nuit tombait, et le maître ne revenait pas.

Cela n'était pourtant pas dans ses habitudes. Jamais il ne rentrait après le repas du soir, à moins que ce ne fût jour de foire ou de marché.

Pour Jean, on ne s'en serait pas inquiété. Souvent, depuis son mariage, il restait dehors deux jours, trois jours entiers ; on n'y prenait pas garde, le pli en était pris. Mais plus l'heure avançait, plus la pauvre vieille femme devenait inquiète, la nuit la terrifiait.

Tonnette avait beau l'encourager, lui donner une assurance qu'elle ne partageait pas, elle devenait folle.

De temps en temps elle allait à la porte, puis jusqu'à la grande barrière qui fermait la cour, écoutant de toutes ses oreilles si des bruits de pas ne résonnaient pas sur les pierres du chemin. Rien que le bruit du vent dans les arbres, un vent qui sentait l'orage, sonnait qu'il y a de plus triste au monde quand on a l'âme inquiète. Elle mettait ses deux mains devant sa bouche, et de sa voix tremblante elle criait : Pierre ! à plusieurs reprises. Rien ne lui répondait que l'écho qui lui renvoyait le nom comme par ironie.

Alors, elle revenait désespérée, mais c'était pour repartir aussitôt avec Tonnette et Jean, et elle leur disait :

—Appelle-le Tonnette, et toi Jean, et ils se mettaient à crier tous trois.

Dans la nuit, cela avait quelque chose de lugubre.

Vint un moment où ces larmes éclatèrent. Grâce à toutes les sinistres hypothèses qui se croisaient dans le cerveau du pareil cas, la malheureuse femme avait la tête brisée. Tonnette aussi pleurait. Et Jean qui, au coin du feu, avait la tête dans ses deux mains, paraissait absorbé dans une douloureuse méditation, qui n'était pas moins forte sans doute pour être plus concentrée.

A la fin, il se leva, réveilla l'un après l'autre les garçons de ferme, leur donna à chacun un rayon à parcourir, et partit lui, sur le chemin qui, passant au pied de l'église, traverse la grande route et conduit au bois, en longeant la Dodye.

Cela mit quelque espoir au cœur de la fermière. En réfléchissant bien, elle se disait que maître Dagoury était souvent rentré à une heure avancée de la nuit, les jours où ses affaires le retenaient soit à Bricquebec, soit à Valognes.

Cela était vrai, mais alors il revenait par la grande route, et il n'y avait rien à craindre. Ici, le cas n'était plus le même ; il était parti le matin pour la chasse, et rien que cela faisait cette masse de suppositions ; il avait puisé tout en chargeant son fusil, ou bien la nuit venue glisser et rouler dans la rivière en nageant. C'était horrible !

Une heure, deux heures se passèrent encore ; Jean rentra le premier sans résultat, et, l'un après l'autre, les garçons de ferme. En ce moment, le jour commençait à poindre.

La fermière, affolée, prit sa mante et sortit à son tour, malgré Jean qui ne le voulait pas, malgré les instances de Tonnette, qui, de guerre lasse, se décida à l'accompagner.

Elles gagnèrent la prairie humide dont les herbes hautes scintillaient sous les premiers rayons du soleil.

Une ligne de brouillard ondulenze indiquait le cours de la rivière : c'est là qu'elles se dirigèrent, la fermière s'appuyant sur le bras de la jeune femme.

Il était peut être là au fond depuis des heures ; il s'était noyé pendant qu'à la ferme elle vaquait à ses travaux habituels, sans songer que son homme se débattait contre la mort et coulait au fond de l'eau pour ne plus revenir, et de temps en temps elle se remettait à crier :

—Pierre ! ohé, Pierre !

Le Dieu n'avait pas une ride. Maintenant que le soleil commençait à dissiper le brouillard, elle se déployait en zig zag sur une grande longueur, et dans le fond on voyait le moulin de Mesnilgrand, dont les grandes roues noires tournaient déjà soulevant l'eau qui retombait en cascades de perles de toutes les couleurs.

Au plus haut des arbres, les mauvis chantaient à pleine gorge, et dans la prairie les grandes vaches, jannes, rousses et blanches, commençaient à se promener avec inquiétude dans la rosée, tournant leur tête stupide vers le chemin par où venait tous les matins, la cruche de cuivre sur les épaules, la fille qui devait les traire.

Mais tout cela échappait aux deux pauvres femmes, qu'une angoisse mortelle étreignait.

En ce moment, elles n'avaient qu'une idée : gagner le moulin. Peut-être avait-il passé la nuit là.

En vérité, cela n'avait rien d'impossible ! Et la fermière, s'accrochant à cette idée, comme le naufragé à l'épave flottante, se réjouissait presque de ce que cette pensée lui était venue et voyait maître Dagoury harassé, après une journée de fatigue, s'endormant à la suite d'un copieux repas chez son ami le meunier.

Mesnilgrand, devant la porte, fumait la pipe matinale, le bonnet rayé crânement posé sur l'oreille.

(*A continuer.*)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Quest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Iberlico, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYES, Maître-de-poste à Markseville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Iberie.

M. EMONET, à Leonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. Wm. L. ROCHE, député Maître-de-Poste à Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DUPUY, Donaldsonville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN DONSOULIN, Fausse-Pointe.

F. P. BÉRÉAU, à la Passe-Christiane.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).

R. RICULFI, Houma (Terrebonne).

SILVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Rue St-Louis. (Mise).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $12 par an ; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée dès qu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port doyra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle pèsera, sur livraison, le double du port. (Un port plein signifie trois cents.)

Dans les grandes villes, dans les districts qui forment le centre de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un des bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différente taxe de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles : les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives ; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes ; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises diffamatoires sont imprimées ou gravées ; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Deuxième classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales) ; sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés imprimés, (excepté la correction d'épreuve typographique) ; sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte une les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe ; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et remis maintenant que soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement ; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Troisième classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (exceptés les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et exceptés les lettres locales) ; sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés imprimés, (exceptés la correction d'épreuve typographique) ; sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte une les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe ; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et remis maintenant que soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement ; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Quatrième classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (exceptés les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et exceptés les lettres locales) ; sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés imprimés, (exceptés la correction d'épreuve typographique) ; sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte une les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe ; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et remis maintenant que soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement ; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Cinquième classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (exceptés les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et exceptés les lettres locales) ; sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés imprimés, (exceptés la correction d'épreuve typographique) ; sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte une les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe ; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et remis maintenant que soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement ; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nile-Orléans.

Steamers de la mai e des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville.

Le beau steamer, fin marcheur, CAMELIA,

capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin ; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi ; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée de Carrollton, à 4 heures de l'après-midi ; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour : il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin. Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 8 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,

Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

14 mai—

Excursion régulière du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer à haute pression et de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix aller et retour,

Pour plus de détails, s'adresser à

C. M. SORIA, Agent,

25 avril—8m A 0 28 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par L. EHAFANT.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore: Fanchet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Port de Rosas, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

N. H. DURFEE,

R. SINNOTT, capitaine ; Chas. C. HAMILTON, com

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

N. M. CARTER, 32 rue du Camp,

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,

BRITTON & EPPLER, 206 rue Commune.

ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc.—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA

W. Burton, capitaine

T. John, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les ailleurs du Bayou des Glaises, faisant la jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER,

No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

2 sept.—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et des Etats-Unis.

Ce paquet tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le nouveau bateau à vapeur

ST-JOHN,

Capitaine JAS. P. MCELROY.

Commis : J. BERGERON.

Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. G. MELANCON,

No 2 de la rue du Canal

A. K. MILLER & Co., Agents,

No 35 de la rue Carondelet Nile-Orléans.

Des billets se vendent à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—3m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

NINCKERBOCKER,

NEW YORK,

HUDSON,

CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,

CAPT. D. TERREBONNE, capitaine

Calibre DUDAS et J. B. ANDRY, Agents.

Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

TERREBONNE,

rue Conti, No 36.

Le KATE DICKSON fera son premier voyage SAMEDI prochain, le 28 courant. 25 août—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauville.

Deux fois par semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

BERTHA BRUNER,

Capitaine Jos. Dalferd.

N. L. Dupuis et N. Jaffrès Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et tous les JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour : il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra à côté de bord.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. RIVET,

16 juillet—1an 30 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

W. J. PORTEVENT.

Capitaine J. A. Ruiz ; commis E. M. Valette et S. Rhéa. Partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera prêt à partir les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

J. COMAUX, 38 rue Conti.

9mai—

Pour la côte au-dessus de la ville,

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent.

Le bateau à vapeur

FAVORITE,

Capitaine C. B. Fagot.

Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendre : à 10 heures du matin, il sera de retour tous les mercredis et samedis. Il y aura un commis au landing pour recevoir le frêt.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord.

23 août—1m.

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Kads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Burns, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Kads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

IBERIA,

Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey

Pour frêt ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie J. M. T.

ETAT DE SITUATION

DE LA

Germania National Bank

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 862,753 22
Prêts sur demande	68,865
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	200,000
Primes sur les bonds ci-dessus	28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	12,600
Actions et bon a divers	22,363
Dû par des b ques et des banquiers éloignés	9,165 6
Mobilier et accessoires	5,900 00
Avoir en argent :	
Bonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse ici	461,629 98
Do dans les banques de New-York	204,980 1
Total de l'actif	$1,880,441 22

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	297,100
Dépôts	1,173,804 65
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,120 83
Profits brute pendant les 6 derniers mois	67,365 62
Moins dépenses et taxes	19,808 97
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 p. 100 pour cent $25,200 a été déclaré aux actionnaires	48,256 75
Total du passif	$1,880,441 22

LOUIS SCHNEIDER, Président.

WERM. ROEHL, Caissier.

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 3 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	833,768 83
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	250,000 00
Actions et bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,277 68
Dû par d'autres banques nationales	6,896 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	651 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	260 40
Echanges pour le Clearing-House	30,065 91
Billets d'autres banques nationales	19,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	946 08
Espèces	70,000 00
Billets Legal Tender	9,00 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	$714,923 66

PASSIF

Capital payé	$300,000 0
Surplus	30,000 00
Autres profits non partagés	72,866 94
Billets de la Banque nationale en circulation	175,720
Dépôts individuels	328,337 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,860 46
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	966 37
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,782 83
Total	$714,923 66

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennelle ment que le crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 oct 1874.

GEO. W. CHRISTY, Notaire Pble

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

UNE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE,

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

VILLE-DE-PARIS, Lachesnes, samedi, 4 sept.

AMERIQUE, Poussin, samedi, 18 septembre.

PEREIRE, Dantz, samedi, 2 octobre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. Intérieure $110.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $30 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE,

Agent, 55, Broadway, New-York,

ou à 12 GRAND, Agent,

Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et le NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et Havane.

Les vapeurs de la COMPAGNIE DU LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous :

De Brême		de la Nile-Orléans
Hannover	15 oct.	17 oct.
Frankfurt	13 oct.	14 nov.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane ; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :

Chambres | $150 en or.

Entrepont | 40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême

Chambres | $150 en or.

Entrepont | 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane :

Chambres | $35 en or.

Entrepont | 25 "

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an Au No 62 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le MERCREDI et faisant escale à Cove Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.

BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.

GERMANIC, Samedi, 18 sept. à 7 A. M.

ADRIATIC, Samedi, 25 sept. à 2 P. M.

CELTIC, Samedi, 2 oct. à 6 30 A. M.

BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.

BRITANNIC, Samedi, 16 oct. 6 A. M.

GERMANIC, Samedi, 23 oct., 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme ; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir sont placés à main se trouvant au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passages s'entendent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or : pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de Liverpool et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser au bureau de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à

A. K. MILLER & Co., Agents,

No 35 de la rue Carondelet Nile-Orléans.

Des billets se vendent à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—3m

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur

FRANK MORGAN,

partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 12 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7 45 A. M., pour Westwego, avec les passagers pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le vendredi, de 3 heures à 5 heures, à 4 heures du l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.

C. H. ALLEN, Directeur-général.

12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....75 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
5 heures A. M.		7 heures A. M.	
7 ½	"	8 ½	"
9	"	10	"
10 ½	"	11 ½	"
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	"
3	"	4 ½	"
4	"	5 ½	"
5	"	6 ½	"
6	"	7 ½	"
7	"	8 ½	"
8	"	9 ½	"
9	"	10 ½	"
10	"	11 ½	"

Les trains du Dimanche ne marchent pas au-delà de la ville.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, de 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,

Surintendant général.

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MA